

Faits saillants de la séance du 3 avril

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a tenu une séance ordinaire le lundi 3 avril à 19 h 30 au centre civique Bernard-Gagnon, situé au 6, rue Bella-Vista.

Vous n'étiez pas présent ? La séance peut être écoutée en différé sur la [chaîne YouTube de la Ville](#). Afin de faciliter le visionnement et favoriser l'accessibilité universelle, les sous-titres peuvent être activés dans la barre d'outils s'affichant au bas de la vidéo.

Voici un résumé des orientations adoptées pour le mieux-être de la population et le développement harmonieux de la ville.

Le conseiller municipal du district 2, Martin Leprohon, a profité du dépôt du dernier procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu afin de présenter un portrait de la consommation d'eau de Saint-Basile-le-Grand et d'expliquer le lien avec la mise à niveau de nos infrastructures, les bris d'aqueduc ainsi que les impacts financiers sur le budget.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Réglementation

Le règlement n° 1200 modifiant le règlement de gestion contractuelle a été adopté, modifiant ainsi les seuils permis de gré à gré pour les services professionnels en architecture.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le règlement n° U-220-44 a été adopté, modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser des constructions accessoires détachées dans un projet intégré.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le règlement n° 1151-2 modifiant le règlement n° 1151 relatif à l'occupation du domaine public a été adopté.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le règlement n° 1195-1 a été adopté, modifiant ainsi le règlement de taxation et tarification pour l'année 2023, en apportant une précision quant au tarif pour l'occupation permanente du domaine public.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le projet de règlement n° U-220-45 a été présenté et adopté, modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de modifier les dispositions spécifiques applicables à l'usage principal « Chenil » et

d'ajouter l'usage « Autres services pour animaux domestiques » à titre d'usage complémentaire. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 1^{er} mai prochain, à 19 h 15, au centre civique Bernard-Gagnon. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement et entendra les personnes désirant s'exprimer sur celui-ci. Plus de détails à venir en avis public.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Suite à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement n° 1197 autorisant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement des thermopompes du centre civique Bernard-Gagnon et des unités d'air climatisé de la bibliothèque Roland-LeBlanc, aucune personne ne s'est enregistrée sur un total de 12 667 personnes habiles à voter. 1278 signatures étant requises pour tenir un scrutin, le règlement est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Suite à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement n° 1198 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 800 000 \$ ainsi que les frais de financement, aucune personne ne s'est enregistrée sur un total de 12 667 personnes habiles à voter. 1278 signatures étant requises pour tenir un scrutin, le règlement est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le règlement n° U-220-42 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° U-220 a été adopté.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Acquisitions, contrats et mandats

Le contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux futurs de reconstruction du rang des Trente a été attribué à la firme Groupe Conseil Génipur inc., pour un montant de 96 119,10 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux futurs de reconstruction du rang des Vingt a été attribué à la firme FNX-INNOV inc., pour un montant de 478 238,51 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Par résolution, la firme Avizo Expert-Conseils a été autorisée à soumettre la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la reconstruction de l'émissaire au parc du Ruisseau, travaux

prévus dans quelques mois.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le contrat pour les travaux de réfection de toiture de l'édifice Léopold-Bouchard a été octroyé à Option Toiture inc. pour un montant total de 41 735,93 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Suite aux épisodes de vandalisme des derniers mois, un contrat d'un montant de 12 762,23 \$ (taxes, fourniture, transport et installation inclus) a été attribué à Vitrierie Fréchette pour le remplacement des vitres du centre civique Bernard-Gagnon, de la bibliothèque Roland-LeBlanc et du centre de bénévolat.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Un contrat de trois ans a été adjugé aux Entreprises électriques Nadco inc. (Marindustriel) pour l'entretien préventif des groupes électrogènes, pour un montant de 103 966,01 \$, taxes incluses.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Un montant supplémentaire de 30 088,96 \$, taxes incluses, a été autorisé pour la surveillance des travaux du projet de développement domiciliaire Tribeca. Ces frais supplémentaires seront assumés par le promoteur.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Aides financières, engagement et demandes particulières

La Ville a renouvelé son entente avec la Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand pour l'année financière 2023. La quote-part imputable à la Ville a été approuvée, pour un montant de 405 365,33 \$.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Une subvention de 300 \$ sera versée à Ringuette Québec pour la participation de Maude Ouellet de l'équipe cadette U20 AAA aux Jeux du Canada qui ont eu lieu en février dernier.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

La Ville a résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-du-Richelieu dans le cadre de l'élaboration de son Plan directeur régional de mobilité active, notamment quant aux circuits cyclables régionaux.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le Centre de bénévolat de Saint-Basile-le-Grand pourra profiter gratuitement de la salle située au 200, rue Principale, le 20 avril prochain, dans le cadre de leur soirée reconnaissance des bénévoles.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Dans le cadre de l'Expo-sciences de l'école de la Mosaïque, il a été autorisé de prêter gratuitement une salle du centre communautaire Lise-B.-Boisvert le 5 avril dernier pour la tenue de l'événement.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

L'entente de service aux sinistrés a été prolongée avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, pour une durée de 12 mois. Des modifications seront apportées, dont l'augmentation de la contribution annuelle par habitant et la prolongation de la durée de l'entente.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Une demande financière sera soumise au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le but de construire un entrepôt pour les équipements du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en 2024. Ce projet permettra ainsi de diminuer à long terme les frais liés à la location d'espaces dans la Ville et de profiter de subventions gouvernementales pour réduire les coûts de construction.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Une entente de services en disposition de biens excédentaires sera signée avec le Centre de services partagés du Québec afin de vendre à l'encan divers véhicules et équipements ayant atteint leur fin de vie utile.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le bail entre les Entreprises Philippe Daigneault inc. et la Ville a été renouvelé, permettant ainsi de leur louer des terrains en zone agricole appartenant à la municipalité. Ce bail a une durée de

3 ans.

[Voir cet élément abordé en séance...](#)

Le procès-verbal de cette assemblée publique sera disponible en ligne quelques jours après son adoption par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1^{er} mai prochain.